

**Préavis N° 112/2018**

**Politique communale des seniors**

---

Nyon, le 28 novembre 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux : FAVRE Suzanne, ALLAMAND Victor, ALTIERI Luigi, CAMPICHE Thierry, FÜGLISTER Jean-François, TRIPET Olivier, VUADENS Sacha et PATELLI Pierre s'est réunie le mardi 12 juin 2018 à 19h30 à la ferme du Manoir, tous étaient présents.

La Municipalité était représentée par la Municipale du service Enfance, logement et cohésion sociale (SELOC) et Sports, manifestations et maintenance (SMM), le Chef de service Monsieur Michel Piguet. La Commission remercie ces personnes pour leurs présentations et les réponses aux questions des Commissaires.

## **Introduction**

Dans notre commune il existe une population qui fut peu prise en compte par les politiques publiques dans le passé : les seniors. Notre structure sociale avait tendance comme dans toute la Suisse à les laisser s'organiser par eux-mêmes. L'évolution de la population et la prise en compte de cette thématique au niveau fédéral et cantonal amènent une réflexion dans notre commune. Une enquête par questionnaire a déjà été faite, il y a environ deux ans, pour demander aux personnes concernées quels étaient leurs besoins et envies, puis des entretiens plus spécifiques ont été conduits. Finalement, un rapport sur la situation a été produit.

Pour donner suite à cela, il fut décidé d'engager une personne à 0.7 EPT pour mener cette politique et potentiellement d'organiser un forum sur la question. Des axes de développement ont été choisis, mais la mise en œuvre se fera avec les aînés. C'est pour ces raisons que nous n'avons pas des mises en œuvre proposées dans ce rapport ; en effet, elles viendront dans un second temps.

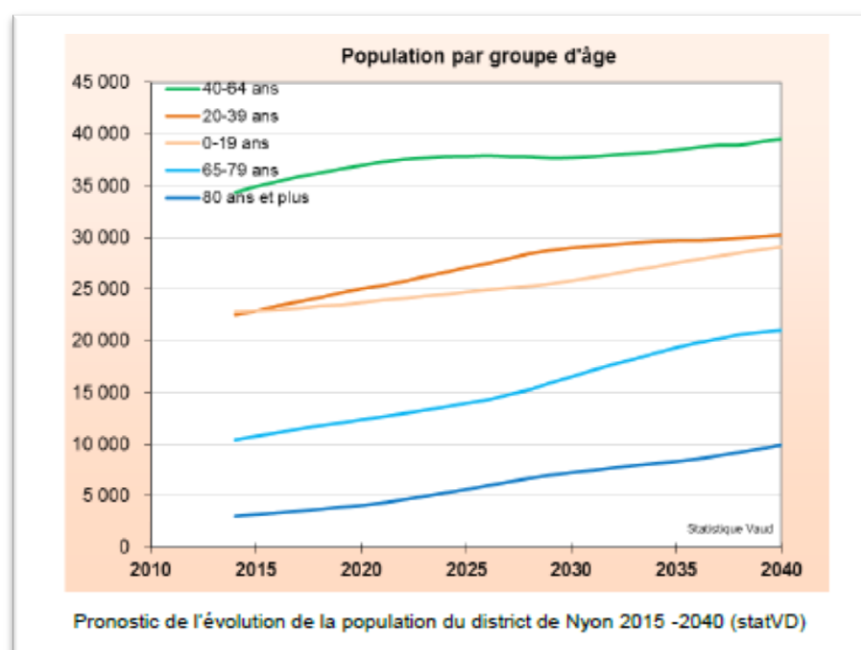
## **Evolution de la population et politique des seniors**

La définition de la population qui nous intéresse est donnée par « Le Canton de Vaud. Dans son rapport « Vieillesse et santé », les seniors sont décrits comme étant une population hétérogène en ce qui concerne son état de santé : au même âge chronologique correspondent des situations diverses en termes de nombre de maladies chroniques et d'atteintes cognitives, avec leurs répercussions sur l'autonomie de ces personnes. Proposer des mesures adaptées impose de prendre en compte cette hétérogénéité. Le Canton distingue trois groupes de personnes âgées :

1. Les personnes autonomes : surtout des jeunes retraités, entre 65 et 75 ans ;

2. Les personnes vulnérables : en majorité personnes âgées de 70 à 85 ans, bien que de plus en plus de personnes âgées de plus de 90 ans correspondent encore à cette catégorie ;
3. Les personnes dépendantes : surtout de personnes âgées de 85 ans ou plus, avec une majorité de femmes. La plupart de ces personnes vivent à domicile, et bénéficient pour la moitié de prestations de soins à domicile. D'autres vivent parfois en établissement médico-social. »<sup>1</sup>

Cette population évolue dans notre ville de manière forte et nous ne pouvons plus les laisser pour compte. Une tendance générale dans les pays occidentaux annonce une plus grande représentation des seniors dans la population. L'augmentation de l'espérance de vie implique que de plus en plus de personnes sont à la retraite ou travaillent à temps partiel, comme l'indique ce graphique concernant l'évolution de la population.



2

Actuellement, il existe certaines offres pour les seniors ; néanmoins, elles sont données par Pro Senectute et concernent plus des activités qu'une véritable prise en compte des problèmes propres à cette classe de personne. A l'heure où le vivre ensemble est une préoccupation partagée par tous, la commune se doit d'agir face à un problème qui ne fait que grandir.

La commune n'a pas attendu ce rapport pour entreprendre des actions concernant les aînés ; néanmoins, les actions effectuées par le passé sont diffusées entre les services. Pour mieux évaluer les modes d'actions à entreprendre, la commune a décidé de se fixer comme objectif de répondre à la question suivante :

*Quelles prestations, infrastructures et habitat la Ville de Nyon doit-elle développer pour et avec les seniors de demain, dans le but de promouvoir l'autonomie, la solidarité, la participation et le « bien vivre ensemble », et de renforcer le maintien à domicile des seniors ?*

<sup>1</sup> Préavis 112/2018 de la ville de Nyon, page 3

<sup>2</sup> Préavis 112/2018 de la ville de Nyon, page 2

## **Etude et rapport produit par la ville.**

Pour permettre cette politique publique, la commune a décidé d'effectuer une étude pour cibler les demandes et besoins de notre population. Dans un premier temps, la ville a fait une liste de l'ensemble des services qu'elle fournissait aux seniors et voir quels points étaient en préparation pour coordonner les futurs changements.

Par la suite, des questionnaires ont été envoyés à tous les seniors de la ville. Notons qu'il y a eu certaines plaintes de la part des personnes questionnées. Ils ne comprenaient pas toutes les questions <sup>3</sup>. De plus, certaines personnes n'auraient pas reçu ledit questionnaire. Ces remarques devraient permettre de mieux planifier la prochaine enquête. Cependant, une enquête plus qualitative permet de corriger le tir en allant directement demander aux concernés leurs préoccupations. Ceci fut entrepris auprès des différents acteurs de la ville qui s'occupent des seniors et quelques citoyens sélectionnés.

Cet ensemble de recherches a permis à la société Social Design de présenter un rapport à la municipalité courant 2017 mettant en avant les points suivants à améliorer ou créer :

- des loisirs, cafés et repas communautaires, activités intergénérationnelles ;
- des activités encourageant la participation citoyenne des aînés et opportunités de s'engager de manière bénévole, notamment au niveau des quartiers ;
- des permanences d'information et de conseil sur les prestations socio-sanitaires ;
- des logements adéquats pour les aînés et personnes à mobilité réduite ;
- des soins, moyens auxiliaires et prestations d'accompagnement pour favoriser le maintien à domicile ainsi que des prestations de soutien pour les proches aidants ;
- des prestations de transports pour personnes à mobilité réduite ;
- des aménagements pour faciliter l'accès des espaces extérieurs et des bâtiments publics.

### **Champs d'action**

Pour donner suite au rapport sus nommé, la commune put entreprendre des réflexions sur des actions à mettre en œuvre, telles que l'importance des maisons de quartier ou des activités de proximité. En effet, celles-ci permettent une intégration des personnes âgées au plus près de leur logement (leurs mobilités ne permettent pas de grand déplacement ; de plus, il y a trop de personnes pour centraliser tout cela dans un bâtiment).

L'intégration des personnes du troisième âge se fait aussi par des activités sociales et la participation aux différentes activités de la ville. L'amélioration des structures de bénévolat pour leur permettre de savoir quand il y a besoin d'un coup de main est un axe important de notre politique.

L'intergénérationnel est un terme à la mode selon certains commissaires : des problèmes entre les générations se font sentir dans les deux sens, notamment par une incompréhension des uns comme des autres sur les besoins et envies de chacun. Permettre un véritable échange entre les générations doit être un travail sérieux ; l'invoquer ne le fera pas naître.

D'autres thèmes comme les transports publics, le mobilier urbain, la santé et le logement furent soulevés, la Municipalité a produit un petit tableau mettant en avant les points saillants :

---

<sup>3</sup> <https://www.24heures.ch/val-de-romandie/la-cote/A-Nyon-un-sondage-fait-grimacer-les-seniors-/story/16245991>

Dimension de la participation sociale, du respect et de l'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des locaux de quartiers qui couvrent l'ensemble des quartiers de la Ville.</li> <li>• Développer des activités favorisant le lien social.</li> <li>• Développer des moyens d'actions en faveur des seniors potentiellement isolés.</li> <li>• Faciliter l'accès aux activités culturelles et sociales pour les seniors ayant des besoins particuliers (personne à mobilité réduite, faible revenu, etc.).</li> </ul>
Dimension de la participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la « perspective senior » dans le cadre des mesures mises en place pour favoriser l'engagement bénévole</li> <li>• Créer un Forum des seniors pérenne</li> </ul>
Dimension de l'information et de la communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfléchir sur les moyens de rendre visible et de faire connaître les prestations « seniors » existantes, par la mise en place d'un guichet unique.</li> <li>• Compléter le site web de la Ville par des informations concernant les activités et prestations « seniors ».</li> </ul>
Dimension du logement et du maintien à domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des logements protégés et des logements adaptés à des prix abordables.</li> <li>• Adapter les logements existants à la situation de mobilité des seniors résidents.</li> <li>• Proposer un accompagnement aux seniors pour faciliter leur mobilité résidentielle.</li> </ul>
Dimension de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la « perspective seniors » dans le développement des infrastructures et des équipements sportifs.</li> <li>• Rendre les activités physiques plus accessibles aux seniors.</li> <li>• Renforcer, au niveau communal, la coordination des partenaires du domaine socio-sanitaire.</li> </ul>
Dimension du transport et de la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la perspective seniors dans la politique de mobilité.</li> </ul>
Dimension des espaces extérieurs et des bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la « perspective seniors » dans l'aménagement de l'espace public (banc, cheminement, aire de jeux et de détente, etc...)</li> </ul>

## Incidence financière

Pour effectuer cela, la commune demande un équivalent 0.7 EPT estimé à CH 75'000.-, qui est un prolongement d'une embauche comprise dans le programme « quartier solidaire », celle-ci se termine en juin 2018 et dès l'exercice 2019, le montant de CHF 30'000.- sera ajouté au compte N° 705.3131.01 - *Frais d'animation*. Cette mesure devrait permettre de mettre en œuvre une politique qui fait défaut à notre ville.

Nous mettons à la disposition du Conseil la réponse de la Municipalité sur la question financière :

a) quand ce 0,7 EPT a commencé, dans quel but ? Quand s'est-il terminé ?

Le programme communautaire appelé « Quartiers Solidaires »(QS) s'est déroulé aux Tattes d'Oie de juillet 2013 à juillet 2018, soit 5 ans. Ce programme a été conduit par Pro Senectute Vaud qui a engagé pour cela une travailleuse sociale à 0,7 EPT. « QS » a été pris en charge par la Ville à hauteur de CHF 75'000.- par année durant ces 5 ans, c'est-à-dire que la Commune a remboursé Pro Senectute pour les charges de « QS ». Il y a de nombreux programme « QS » dans le Canton et le principe est toujours le même : Pro Senectute (spécialiste seniors) conduit le projet et les communes le financent.

b) pourquoi on n'en a plus besoin ?

Les programmes communautaires « QS » sont toujours mis en place pour un maximum de 5 ans. A la fin de « QS », les habitants se sont constitués en association et sont à même de poursuivre les activités communautaires dans leur quartier, en étant accompagné et soutenu par les travailleurs sociaux de la Ville.

c) dans quelle ligne de compte a figuré cette dépense ?

Cette charge, parmi d'autres dépenses concernant le secteur des aînés, est inscrite au compte 710.3665.09

d) comment un « transfert de charge » permet une autre dépense ? Est-ce correct avec le règlement sur la comptabilité des communes ?

Dès lors que « QS » est terminé en juillet 2018, la Municipalité a pris la décision de transférer la charge de « QS » de CHF 75'000.- sur la conduite de la politique communale des seniors, en engageant un/e travailleuse(eur) sociale. En effet, « QS » était principalement destiné aux aînés et il est apparu évident qu'à la fin du programme, les montants alors « économisés » soient réinvestis en faveur des aînés, dans le cadre du préavis 112/2018, qui en démontre la nécessité. Ainsi, l'augmentation de CHF 75'000.- qui sera inscrite aux comptes salaires 705.3011 et sera entièrement compensée par la diminution de CHF 75'000.- du compte 710.3665.09.

Il en ressort pour certains membres de la commission :

1. Le 0,7 ept est un nouveau poste et qu'il doit être compris comme tel dans le cadre des incertitudes financières de la Commune.

2. Il reste également à décider s'il est justifié que la dépense de 30'000 frs soit inscrite au budget ?

## Recommandations diverses

Lors de ce rapport il fut décidé par le rapporteur de proposer aux citoyens via la page Facebook « T'es de Nyon si » leurs avis sur ce préavis et les remarques qu'ils avaient. Nous vous les avons réécrites en partie, car bien que la forme ne fût pas de mise, les questionnements et attentes sont bien pertinents. Nous avons décidé de les anonymiser car nous ne pouvons pas vous confirmer de source fiable leurs identités.

*-Bonsoir, j'ai lu avec grand intérêt votre préavis que je trouve très détaillé. Habitante de Rive depuis une quinzaine d'année, je trouve que cela manque cruellement de transports publics...vous me direz que nous ne sommes pas loin du centre-ville, mais pour les seniors, cela peut être compliqué d'aller au centre, notamment en hiver quand routes et trottoirs sont gelés. Peut-être pourriez-vous demander un petit effort aux TPN ou organiser un « ramassage » voilà c'est la seule chose manquante, pour moi, dans votre rapport...belle soirée*

*-Je vis actuellement la panique de mes parents à 74 ans et 86 ans face à la recherche d'un appartement à Nyon où ils y vivent depuis plus de 60 ans. Tout un immeuble à reçu son congé de la part d'une assurance afin de transformer ces appartements afin d'augmenter les loyers et ils peuvent se retrouver sans appartement. La commune devrait suivre ces dossiers pour pas que des personnes âgées se trouvent dans des situations compromettantes.*

*-Bonjour, pour les personnes âgées où en difficulté de se déplacer ils manquent des bancs publics adaptés.*

Cet ensemble de remarque sont des pistes de réflexion que les prochains acteurs de ce dossier pourront consulter et non pas des demandes formelles de la commission.

## Conclusion

L'ensemble de la commission prend note de la volonté de la ville de se saisir de cette question et salue sa volonté d'avancer sur ce dossier. La méthode de travail est rigoureuse malgré un début difficile, la Municipalité a réussi à redresser la barre. L'ensemble des mesures proposées sont reçues positivement. Nous avons apprécié que les actions voulues ne soient pas appliquées de manière unilatérale mais bien en concertation avec les personnes concernées.

Nous nous situons dans une phase de planification de l'action communale et non dans la mise en œuvre. La commission tenait à faire remarquer que cet demande d'EPT est une création de poste et que nous nous accordons sur la nécessité de ce poste.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 112/2018 concernant la mise en place d'une politique en faveur des seniors,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte de la mise en place de la politique communale des seniors ;
2. de prendre acte de la création d'un poste de travailleur social de 0.7 EPT, compensé par un transfert de charge ;
3. de prendre acte de l'inscription de CHF 30'000.- supplémentaires au compte N° 705.3131.01- *Frais d'animation*, dès l'exercice 2019.

La majorité de la commission :

ALTIERI Luigi  
TRIPET Olivier  
VUADENS Sacha  
PATELLI Pierre (rapporteur)